

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET D'AUTORISATION DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT Formation Instructeur ESR (classe 5)

Date début de la formation:	Montréal Québec Français Anglais	
L'école doit fournir tous les documents demandés ainsi que le paiement par carte de crédit deux semaines avant le début de la formation, sinon son candidat(e) se verra refuser l'accès au cours.		
No. de carte du formateur(e)		
Nom du candidat(e)	Courriel du candidat(e)	
Adresse du candidat(e)	Ville et code postal du candidat(e)	
Téléphone du candidat(e)	Nom de l'école qui parraine le candidat(e)	
Nom en lettres moulées du représentant de	Signature du représentant de l'école	
l'école	Signature du representant de recole	
DOCUMENTS À TRANSMETTRE EN FORMAT PE	OF AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION	
☐ Formulaire d'engagement du formateur dûment rempli et signé par le candidat (si celui-ci n'a pas		
déjà été transmis lors de la première inscription à une formation moniteur, voir en page 3);		
 Permis de conduire régulier québécois c 	Permis de conduire régulier québécois classe 5 en vigueur;	
 Dossier de la SAAQ démontrant un doss 	□ Dossier de la SAAQ démontrant un dossier de conduite acceptable et émis depuis moins de 6	
mois (si le dernier document acheminé à l'AQTr date de plus de 2 ans);		
 Attestation de vérification des antécédents criminels datée, signée et émise depuis moins de 6 mois (si le dernier document acheminé à l'AQTr date de plus de 2 ans). 		

Association québécoise des transports

Programme de reconnaissance des écoles de conduite

6666, rue Saint-Urbain Bureau 470 Montréal (Québec) H2S 3H1 AQTr.com

Téléphone : 514.595.9110

Sans frais: 1.855.595.9110

Télécopieur : 514.370.8559

reception.prec@aqtr.com



MATÉRIEL

Le candidat(e) doit se présenter en cours avec la dernière édition du <u>Guide de la route</u> publié par les Publications du Québec.

Les guides *Moniteur-Instructeur ESR 2009-2* et *Futur Instructeur ESR 2013-1* seront remis au candidat(e) au début du cours et sont inclus dans le prix du cours.

PAIEMENT (Payable par carte de crédit uniquement)

Veuillez noter que le prix de formation n'inclus pas le prix de l'évaluation finale. Celle-ci sera facturée une fois réalisée.

N.B. Les coûts de la formation peuvent uniquement être facturés à l'école de conduite qui parraine le candidat(e) inscrit à la formation.

Toute annulation 5 jours ouvrables avant le début de la formation n'entrainera aucuns frais. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible.

(1200,00 \$ + taxes = 1379.70 \$)

Au moment d'effectuer votre paiement, l'AQTr vous contactera par téléphone pour vous demander vos informations de carte de crédit. Veuillez prendre note que seulement les cartes de crédit Mastercard et/ou Visa sont acceptées.

Nom en lettres moulées détenteur	Téléphone du détenteur de la carte de crédit

Autorisation de paiement par carte de crédit

J'autorise l'AQTr à utiliser la carte de crédit ci-dessus décrite pour le paiement des factures identifiées cidessus;

J'autorise l'AQTr à recevoir verbalement l'information relative à ma carte de crédit, à la vérifier, et à la transmettre à toute personne, à l'inclusion de ses représentants ou membres du personnel, à qui il est nécessaire de la transmettre pour assurer le paiement des factures identifiées ci-dessus;

Je comprends que l'AQTr est habilitée à divulguer cette information à chaque fois qu'elle est légalement tenue de le faire, selon la loi, un règlement ou toute ordonnance;

Je comprends que l'AQTr conserve ces renseignements à son service de comptabilité aussi longtemps qu'il le faudra aux fins stipulées et en conformité des règles applicables;

Signature du détenteur	÷
------------------------	---

N.B. Le titulaire des renseignements personnels contenus dans le présent formulaire bénéficie des droits d'accès et de rectification prévus à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Informations pour le titulaire de la carte Il importe de pouvoir identifier clairement pour quels produits/services l'AQTr est autorisée à prélever directement sur la carte de crédit; Il appartient à l'utilisateur de mettre à jour l'information sur le formulaire de paiement; Le titulaire a droit en tout temps de révoquer par écrit l'autorisation de paiement préautorisé.

TRANSMISSION

Par courriel: formateurs.prec@agtr.qc.ca

Association québécoise des transports

Programme de reconnaissance des écoles de conduite

6666, rue Saint-Urbain Bureau 470 Montréal (Québec) H2S 3H1 Téléphone : 514.595.9110 Sans frais : 1.855.595.9110

Télécopieur : 514.370.8559

AQTr.com

reception.prec@aqtr.com



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DU FORMATEUR

Je soussigné(e),	
• ()	(Prénom et nom du moniteur ou instructeur)

autorise toute école de conduite qui m'emploie à transmettre à l'Association québécoise des transports (AQTr) tous les renseignements me concernant, nécessaires à l'application des *Exigences détaillées* relatives à la reconnaissance des écoles de conduite par les organismes agréés par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ); pour l'obtention et le maintien du statut d'école de conduite reconnue et indispensables à ma formation ou à mon évaluation en tant que moniteur ou instructeur (voir articles 4.42-4.43).

Par ailleurs, je certifie avoir pris connaissance des articles suivants des *Exigences détaillées*, disponibles sur le site de l'AQTr, qui ont trait à la carte de formateur et aux responsabilités d'un formateur reconnu par l'AQTr :

- Admissibilité à la reconnaissance : articles 2.22 à 2.25;
- Attribution de la reconnaissance : articles 4.12 à 4.15;
- Maintien de la reconnaissance :
 - Locaux et installations : articles 4.26 à 4.28 (à titre indicatif) ;
 - Matériel et équipement : articles 4.31 à 4.36 (à titre indicatif) ;
 - Formateurs: article 4.40 (à titre indicatif), articles 4.41 à 4.45;
- Programmes de cours : articles 4.50 à 4.58;
- Évaluation et suivi du formateur reconnu : article 4.88 (à titre indicatif);
- Évaluation et suivi du formateur : articles 4.89 à 4.93;
- Fin de la reconnaissance : articles 5.2 à 5.4 et 5.6.

De plus, je consens:

- à ce que l'organisme agréé transmette à la SAAQ, à tout organisme agréé et toute école de conduite reconnue tout renseignement concernant une mesure qu'il entend prendre à mon égard, ainsi que toute information relative au cycle de vie de ma carte de formateur (cf. Annexe 2 B) 28);
- à ce que l'organisme agréé transmette à la SAAQ, toutes les informations contenues dans mon dossier de formateur (cf. Annexe 2 B) 33).

Date

Signature (et mention « Lu et approuvé »)

Association québécoise des transports

Programme de reconnaissance des écoles de conduite

6666, rue Saint-Urbain Bureau 470 Montréal (Québec) H2S 3H1 Téléphone : 514.595.9110 Sans frais : 1.855.595.9110

Télécopieur : 514.370.8559

AQTr.com

reception.prec@aqtr.com